



Association des
entrepreneurs en
construction du
Québec

IMPORTANT

AUGMENTATION DE LA COTISATION ANNUELLE À L'AECQ

La cotisation annuelle de base à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) **augmente pour l'année 2021, passant de 225 \$ à 230 \$, taxes en sus.** Cette cotisation doit être remise en un seul versement avec le rapport mensuel d'octobre 2020 (à remettre au plus tard le 15 novembre).